



Un stage de citoyenneté et t'il inscrit au casier judiciaire?

Par **isabella602008**, le 17/11/2009 à 21:08

Bonjour,

je voulais savoir si un stage de citoyenneté était inscrit sur le casier judiciaire?
ce stage est effectué pour dégradation volontaire prévue par l'article 635-1 AL 1 du code pénal et réprimé par l'article 635-1 AL 1 et AL 2 du code pénal j'ai un stage de 3 jours à effectuer je m'inquiète énormément du compte fait que pour mon futur emploi mon casier judiciaire doit être vierge surtout le bulletin numéro 2 merci
cordialement